

A large, circular pattern composed of numerous small, colored rectangles in shades of yellow, green, blue, and brown, arranged in concentric arcs.

Réunion de direction

Lundi 21 septembre et vendredi 25 septembre

Absences



- Absences des élèves : dès la maternelle, prévenir avant 10h soit par téléphone, les dames du car ou en dernier recours par mail. Ne laissez pas de message sur le répondeur (je n'y ai pas accès).

Par contre au retour, il faut remplir un mot du cahier de liaison, pour nous, le mettre dans le cahier d'appel.

- Absences des enseignants : normalement remplacés, mais si ce n'est pas le cas, on répartit les élèves.



Cantine

- Le menu est mis sur le blog.
- Pour demander un repas ou l'annuler, **il faut prévenir avant 10h, la veille**. Les enseignants peuvent faire l'intermédiaire exceptionnellement pour prévenir Mme Isabelle Leite pour le lendemain ou annuler en cas d'absences mais le plus simple, c'est de la prévenir directement si c'est une absence beaucoup plus longue ou une demande particulière pour éviter des erreurs et des facturations inutiles.
- Une commission de cantine gérée par le syndicat des écoles de Bellevue existe et se réunit pendant l'année pour parler des menus... Vous pouvez contacter vos délégués si vous voulez signaler des problèmes ou proposer des idées.

En cas d'accident



- Si traumatisme visible ou pas qui paraît pour la directrice nécessiter des soins médicaux → les parents sont prévenus en premier
→ puis le 15

En se rendant à l'hôpital, pensez à demander un certificat de constat de blessure.

- . Si traumatisme moins grave mais qui touche la tête ou un membre, l'enseignant signalera avec un mot aux parents pour les avertir. Ce mot sera à signer.
- . En cas d'éraflure ou autres, l'enseignant de service soigne l'enfant en désinfectant la plaie.



Communication

- Cahier de liaison : inclus les mots de sortie, le règlement le calendrier des vacances...
Les mots doivent être signés aussi bien par les parents que les enseignants.
- Téléphone : direction/élémentaire ; maternelle ; cantine
- Blog de l'école
- Mail : pour me contacter. Attention quand même, je ne suis pas connectée en permanence...
- Prochainement : ces infos seront notées dans le mot « A savoir ». On va vous demander aussi de donner votre autorisation de droit à l'image et de la voix.

Sorties



- A chaque sortie, vous êtes informés par un mot dans le cahier de liaison que vous devrez signer.
- La plupart du temps, nous avons besoin de parents accompagnateurs pour pouvoir faire la sortie. Pour pouvoir accompagner, il faut être inscrit sur la liste des parents accompagnateurs. On vous la présentera lors de la réunion par classe, n'oubliez de vous inscrire même si vous ne savez pas si vous pourrez accompagner pour l'instant.
- Pour l'instant, on va voir l'évolution de l'épidémie pour les prévoir.

Vous aviez à lire la charte de l'accompagnateur, elle précise votre attitude avec le groupe, sur la route.

- Ce qui est très important à retenir, c'est que vous êtes là pour aider la maîtresse et ne pas gérer que votre enfant.
- Même si nous sommes en dehors de l'école, ses règles continuent de s'appliquer :
 - * On ne fume pas devant les enfants.
 - * Les téléphones portables sont rangés pour assurer pleinement la surveillance de son groupe.
 - * **Ne prenez pas de photos ou de vidéos pour mettre sur les réseaux sociaux, c'est strictement interdit.**



Coopérative

- La coopérative scolaire : on vous demande une cotisation minimale de 5€. Elle servira pour les projets classe. Merci de votre participation.
- Des ventes vous seront proposées pendant l'année pour financer des projets (vente de gâteaux, photos, sapins)
- En général, on essaie de ne pas vous demander des participations pour les activités sauf exception classe découverte par exemple.

Les élections des parents d'élèves



- Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité. Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance.
Dans chaque école, collège et lycée, des parents sont élus chaque année pour être des représentants de parents d'élèves. Ils aident les parents à être mieux informés, à s'exprimer et à participer à la vie de l'école, du collège ou du lycée.
- Ils participent au conseil d'école et à la vie de l'école en général.
- Cette année, les élections ont lieu le **vendredi 9 octobre** 2020. Vous pouvez postuler en tant que candidat jusqu'à lundi.



Les infos générales

- Exercices de sécurité: exercice incendie avant fin septembre. Il y aura aussi des exercices de PPMS.
- Les APC (activités pédagogiques complémentaires) pour les CM, et les maternelles pour la 1^{ère} période dès le 28 septembre. Elles servent à aider les enfants qui ont du mal dans un domaine.
- Le photographe passera pour les photos individuelles le 12 novembre
- Des abonnements ont été distribués vendredi dernier à tarif préférentiel école: cette année, il y en a 3. Le retour doit se faire avant fin septembre si vous êtes intéressés.

* Les écrans : faites attention, évitez le matin avant l'école et le soir. Conseil p14 dans le nouveau carnet de santé depuis 2018.

Le bébé et les écrans (télévision, ordinateur, tablette, smartphone, etc.)

Interagir directement avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Avant 3 ans : évitez de mettre votre enfant dans une pièce où la télévision est allumée même s'il ne la regarde pas.

Quel que soit son âge, évitez de mettre un téléviseur dans la chambre où il dort ; ne lui donnez pas de tablette ou de smartphone pour le calmer, ni pendant ses repas, ni avant son sommeil ; ne lui faites pas utiliser de casque audio ou d'écouteurs pour le calmer ou l'endormir.

* Le 1^{er} conseil d'école aura lieu le mardi 3 novembre.